



Mise à pied conservatoire et demission

Par Lou_t_van

Bonjour

suite à une mise à pied conservatoire j'ai effectué le mardi 7 septembre mon entretien préalable de licenciement. Ayant trouvé un autre emploi et ne souhaitant pas attendre que mon employeur me transmette les documents je souhaite démissionner afin d'obtenir les documents qui me permettront d'avoir mon nouvel emploi. Étant dans l'attente de la réponse définitive de mon employeur suite à l'entretien préalable, puis-je envoyer un courrier de démission Et ainsi partir de l'entreprise plus vite malgré cette procédure en cours ? Dans l'attente de votre retour que j'espère rapide étant dans l'impasse

bien cordialement